



OCTAssociation

ASSOCIATION DES PAYS ET TERRITOIRES
D'OUTRE-MER DE L'UNION EUROPÉENNE

PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER
LANDEN EN GEBIEDEN OVERZEE
OVERSØISKE LANDE OG TERRITORIER



Atelier sur les programmes de l'UE 11-12 décembre 2019 **RAPPORT**

Ce rapport a été préparé par le secrétariat de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer, qui est cofinancée par l'Union européenne. Les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et ne doivent en aucun cas être considérées comme reflétant le point de vue de la Commission européenne ou des pays et territoires d'outre-mer.



**ASSOCIATION OF THE OVERSEAS COUNTRIES AND TERRITORIES
OF THE EUROPEAN UNION**



**PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER
LANDEN EN GEBIEDEN OVERZEE
OVERSØISKE LANDE OG TERRITORIERS**



- 1 ANGUILLA
- 2 ARUBA
- 3 BERMUDA
- 4 BRITISH VIRGIN ISLANDS
- 5 BONAIRE
- 6 CAYMAN ISLANDS
- 7 CURAÇAO
- 8 MONTSERRAT
- 9 SABA
- 10 SAINT-BARTHÉLEMY
- 11 SAINT EUSTATIUS
- 12 SAINT MAARTEN
- 13 TURKS AND CAICOS ISLANDS



- DENMARK
- FRANCE
- THE NETHERLANDS
- UNITED KINGDOM

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
LISTE DES ABRÉVIATIONS	3
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
PROGRAMME	5
INTRODUCTION	7
L'atelier : organisation, participation et structure	8
MOT DE BIENVENUE ET ALLOCUTION D'OUVERTURE	9
Olivier Gaston, président du Comité exécutif de l'OCTA	9
Sylvie Millot, chef d'unité, DG DEVCO 05, Commission européenne	10
Mininnguaq Kleist, Chef de la Représentation du Groenland auprès de l'UE	11
DERNIERS DÉVELOPPEMENTS DANS LES PTOM CONCERNANT LES PROGRAMMES DE L'UE :	
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OCTA	12
Marta Fernández Fornieles, Chargée de mission des programmes européens, secrétariat de l'OCTA	12
APPELS À PROPOSITIONS D'ERASMUS+ 2020 ET ATTENTES FUTURES	13
Giedrius Sudikas, DG EAC B4, Commission européenne	14
SESSION DE RÉSEAUTAGE	16
ERASMUS + SPORT	17
Myriam Rancon, EACEA A6, Commission européenne	17
EUROPE CRÉATIVE (CULTURE)	21
Gudrun Heymans, Bureau Europe créative Culture Flandre	21
PROGRAMMES DE L'UE DANS LES PTOM : RÉUSSITES ET INITIATIVES	24
Vanessa G. Toré, EU Desk Curaçao	24
Allan Olsen, ProGreenland	25
Sylvain Martinez, Lycée Don Bosco, Tahiti, Polynésie française	26
Desiree Eldering, Donkey Sanctuary (Sanctuaire des ânes) Aruba	27
HORIZON 2020 : COMMENT S'Y RETROUVER DANS LES FINANCEMENTS DISPONIBLES ?	28
Giuseppina Lauritano, DG RTD B3, Commission européenne	28
CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ	29
Stéphanie Frangou, DG EAC B3, Commission européenne	29
Peter Pieters, Erasmus+ Jeunesse/Corps européen de solidarité, Agence nationale néerlandaise	31
ENTERPRISE EUROPE NETWORK : COOPÉRATION EM-PTOM	32
Patrick De Smedt, DG GROW H2, Commission européenne	32
Hervé Parcineau, Chambre de commerce et d'industrie, région parisienne	34
Doriane Sanchez-Le Bris, ADECAL Technopole, Nouvelle-Calédonie	35
Projet pilote de Conseil européen de l'innovation renforcé – CEI	36
Eric Olivier Pallu, DG RTD TF.1, Commission européenne	36
SESSION DE CO-CONCEPTION : PLAN D'ACTION DE L'OCTA POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PROGRAMMES DE L'UE DANS LES PTOM	38
SESSION DE DISCUSSION AVEC LES AGENCES NATIONALES DE L'ÉDUCATION ET D'AUTRES POINTS DE CONTACT	40
FAQ	41
CONCLUSIONS	42
Mininnguaq Kleist, Chef de la Représentation du Groenland auprès de l'UE	42

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AN	Agence nationale (de l'éducation)
BEC	Bureau Europe créative
CEI	Projet pilote de Conseil européen de l'innovation renforcé
CES	Corps européen de solidarité
COSME	Programme de l'UE pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises
DAO	Décision d'association outre-mer
DG DEVCO	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DG EAC	Direction générale de l'éducation et de la culture – Commission européenne
EACEA	Education, Audiovisual and Culture Executive Agency of the European Commission
DG GROW	Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME – Commission européenne
DG RTD	Direction générale de la recherche et de l'innovation, Commission européenne
ESER	Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » de la Commission européenne
EEN	Réseau Enterprise Europe Network
EFP	Enseignement et formation professionnels
EM	États membres de l'Union européenne
ESER	Initiative Régions européennes de l'économie sociale
FED	Fonds européen de développement
HEPA	Activité physique favorable à la santé
OCTA	Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union européenne
PIC	Code d'identification de participant
PME	Petites et moyennes entreprises
PTOM	Pays et territoires d'outre-mer
R&D	Recherche et développement
SCC	Secteurs culturels et créatifs
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises
UE	Union européenne

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les 11 et 12 décembre 2019, plus de soixante-dix participants issus de dix-huit PTOM se sont réunis à Bruxelles pour assister à l'Atelier sur les programmes de l'UE. L'objectif de cette conférence était de renforcer les capacités des autorités publiques et des organisations basées dans les PTOM, afin d'accéder avec succès aux programmes horizontaux de l'Union européenne. Des fonctionnaires de la Commission européenne ont partagé des informations sur la manière d'accéder aux programmes clés. Les participants des PTOM ont quant à eux fait part de leurs expériences et de leurs réussites concernant l'accès et la mise en œuvre des projets européens. Les participants ont pu échanger entre eux afin d'accroître leur coopération et d'élargir les réseaux entre PTOM.

Ils ont été informés sur les projets liés à la jeunesse, aux partenariats internationaux et à la culture, à savoir Erasmus +, Erasmus + Sport, Europe créative et le Corps européen de solidarité. Erasmus + est le programme qui a le plus de succès dans les PTOM, comme le montre le rapport de l'OCTA sur les « success stories » d'Erasmus +. Les possibilités pour les PTOM de participer à des projets Erasmus + liés au sport, ainsi qu'à des projets liés aux secteurs audiovisuel, culturel et créatif dans le cadre du programme Europe créative sont très vastes, mais les PTOM n'ont pas encore été impliqués dans des initiatives de ce type. Les PTOM peuvent aussi participer au Corps européen de solidarité – qui donne la possibilité aux jeunes de faire du volontariat à l'étranger ou dans leur propre pays pour répondre à des défis sociétaux, de promouvoir la solidarité et d'acquérir des compétences précieuses – en faisant la promotion du programme auprès de leurs jeunes ou en y souscrivant pour accueillir des volontaires/stagiaires.

Les participants ont partagé des témoignages et des exemples de réussite sur l'accès, la mise en œuvre ou l'accompagnement de projets européens dans les PTOM. Par exemple, en 2018, Curaçao a mis en place un bureau européen au sein du ministère du Développement économique dans le but de faire connaître les programmes de l'UE, d'identifier les appels et de renforcer les capacités des organisations locales. ProGreenland, une organisation spécialisée dans la collecte de fonds, la gestion de projets et les programmes internationaux, a évoqué la réussite de projets Erasmus + du Groenland. L'expérience montre que la participation au programme Erasmus + bénéficie aux écoles locales au Groenland, car les participants peuvent acquérir des compétences utiles, et les écoles locales se sentent valorisées. Sylvain Martinez, professeur au lycée professionnel Don Bosco de Tahiti, développeur et évaluateur des projets Erasmus +, a raconté son expérience dans la coordination et la participation à des projets Erasmus + et l'impact observé sur les étudiants. Enfin, Desiree Eldering a présenté le « Donkey Sanctuary of Aruba », une organisation qui accueille des étudiants en EFP depuis des années et qui entame les démarches pour accueillir des volontaires via le Corps européen de solidarité.

Les fonctionnaires européens ont également donné un aperçu détaillé des programmes liés à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'à l'entrepreneuriat et à la compétitivité des PME. Les participants ont appris comment s'orienter sur le Funding & Tenders Portal, le principal point d'entrée pour accéder aux appels d'offres et aux informations sur les opportunités de financement offertes par l'UE. Actuellement, ces dernières concernent principalement Horizon 2020, le programme de l'UE pour la recherche et l'innovation. Ils ont également été informés sur le réseau Enterprise Europe Network (EEN), un réseau d'organisations spécialisées soutenant l'innovation, la compétitivité et la croissance internationale des entreprises et des PME. Deux organisations en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française font partie du réseau EEN par le biais du consortium français « TOPIC ». Enfin, le projet pilote de Conseil européen de l'innovation renforcé a été présenté. Ce régime d'aide encourage les ruptures innovantes dans l'UE en fournissant un financement et un soutien aux innovateurs de premier plan ayant des idées susceptibles d'être transposées à plus grande échelle.

PROGRAMME

JOUR 1 : mercredi 11 décembre

8:30 - 9:00	Café de bienvenue/Inscription
9:00 – 9:15	Mot de bienvenue et allocution d'ouverture <i>Olivier Gaston</i> , président du Comité exécutif de l'OCTA <i>Sylvie Millot</i> , chef d'unité, DG DEVCO 05, Commission européenne <i>Mininnguaq Kleist</i> , Chef de la Représentation du Groenland auprès de l'UE
9:15 – 9:30	Derniers développements dans les PTOM concernant les programmes de l'UE : présentation générale de l'OCTA <i>Marta Fernández Fornieles</i> , secrétariat de l'OCTA
9:30 – 9:45	Appels à propositions d'Erasmus + 2020 et attentes futures <i>Giedrius Sudikas</i> , DG EAC B4, Commission européenne
9:45 – 10:30	Session de réseautage Encourager les réseaux thématiques entre PTOM
10:30 – 11:00	Pause-café
11:00 – 11:15	Photo de famille
11:15 – 12:15	Erasmus + Sport <i>Myriam Rancon</i> , EACEA A6, Commission européenne
12:15 – 13:00	Creative Europe (Culture) <i>Gudrun Heymans</i> , Creative Europe Culture Desk Flanders
13:00 – 14:00	Déjeuner à l'hôtel
14:00 – 15:30	Programmes de l'UE dans les PTOM : réussites et initiatives <i>Vanessa G. Toré</i> , EU Desk Curaçao <i>Allan Olsen</i> , ProGreenland <i>Sylvain Martinez</i> , Lycée Don Bosco, Tahiti, Polynésie française <i>Desiree Eldering</i> , Donkey Sanctuary (Sanctuaire des ânes) Aruba – par visioconférence
15:30 – 16:00	Pause-café
16:00 – 17:00	Horizon 2020 : comment s'y retrouver dans les financements disponibles ? Funding and Tenders portal <i>Giuseppina Lauritano</i> , DG RTD B3, Commission européenne
17:00 – 18:30	Coctail

PROGRAMME

JOUR 2 : jeudi 12 décembre

8:30 - 9:00	Café de bienvenue/Inscription
9:00 – 10:00	Corps européen de solidarité <i>Stéphanie Frangou, DG EAC B3, Commission européenne</i>
10:00 – 11:00	Réseau Enterprise Europe Network Coopération EM-PTOM <i>Table ronde :</i> <i>Hervé Parcineau, Chambre de commerce et d'industrie, région parisienne</i> <i>Doriane Sanchez-Le Bris, ADECAL Technopole, Nouvelle-Calédonie</i> <i>Patrick De Smedt, DG GROW H2, Commission européenne</i>
11:00 – 11:30	Pause-café
11:30 – 12:20	CEI : projet pilote de Conseil européen de l'innovation renforcé <i>Eric Olivier Pallu, DG RTD TF.1, Commission européenne</i>
12:20 – 13:20	Déjeuner à l'hôtel
13:20 - 14:30	Session de co-conception : plan d'action de l'OCTA pour améliorer l'accès aux programmes de l'UE dans les PTOM Répartition en deux groupes : initiatives du secteur public et du secteur privé
14:30 - 15:30	Session de discussion avec les agences nationales de l'éducation et d'autres points de contact Répartition en quatre groupes : par État membre
15:30 – 16:00	Pause-café
16:00 – 17:00	Présentation des conclusions de l'atelier <i>Mininnguaq Kleist, Chef de la Représentation du Groenland auprès de l'UE</i> <i>Clôture de l'événement</i>

INTRODUCTION

Les 11 et 12 décembre, la Représentation du Groenland auprès de l'UE et l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (OCTA) ont accueilli plus de soixante-dix participants issus de dix-huit PTOM, venus assister à l'Atelier sur les programmes de l'UE à Bruxelles. Les participants ont eu l'occasion de s'entretenir directement avec des fonctionnaires de la Commission européenne et d'approfondir leur connaissance des programmes horizontaux européens dans l'optique de mieux connaître les possibilités de financement.

L'OCTA est l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union européenne. Comptant 22 membres, à savoir l'ensemble des PTOM habités et les TAAF (Terres australes et antarctiques françaises), l'OCTA aspire à promouvoir le développement durable des PTOM, en protégeant leur environnement naturel et en faisant progresser leur développement économique et humain à travers la coopération avec l'UE et avec d'autres partenaires régionaux et mondiaux.

Depuis l'entrée en vigueur de la « Décision d'association outre-mer » (DAO) en 2014, les entités publiques et privées des PTOM peuvent demander un financement auprès des programmes de l'UE. Toutefois, l'accès à certains de ces instruments reste problématique. L'Atelier sur les programmes de l'UE visait à renforcer les capacités des autorités publiques et des organisations concernées dans les PTOM à accéder avec succès aux programmes horizontaux. Ainsi, les participants en ont appris davantage sur les opportunités de financement par l'UE. La conférence a également permis de créer des réseaux et de partager les bonnes pratiques. Elle a été l'occasion de partager les expériences et les réussites avec d'autres membres des PTOM afin de les inspirer. Les points de contact entre les PTOM et les agences nationales ont été renforcés, et les participants se sont engagés les uns envers les autres à ouvrir la voie à une coopération et à une mise en réseau plus étendue entre les îles.

La stratégie 2015-2020 de l'OCTA prévoit des efforts accrus pour sensibiliser les PTOM aux « programmes horizontaux » de l'Union européenne. Compte tenu de cette priorité, de la grande marge de manœuvre et des nombreuses possibilités offertes, le poste de chargé de programmes de l'UE au sein du secrétariat de l'OCTA a été créé en 2018. La responsabilité du chargé de programmes de l'UE à l'OCTA est de renforcer la capacité du secrétariat à mieux soutenir les PTOM et à améliorer l'accès des parties prenantes établies dans les PTOM aux programmes horizontaux de l'UE. Par exemple, en octobre 2018, le secrétariat de l'OCTA a publié un rapport sur la participation des entités établies dans les PTOM aux programmes de l'UE. Les résultats du rapport ont montré qu'Erasmus + est le programme horizontal de l'UE le plus populaire dans les PTOM. Dans ce contexte, en mai 2019, un rapport sur le programme Erasmus + dans les PTOM a été publié, mettant en avant huit projets réussis en cours dans six PTOM. Le rapport illustre les résultats positifs d'Erasmus + et promeut les organisations performantes basées dans les PTOM. Cet atelier s'inscrit dans le prolongement d'un atelier précédent sur les programmes de l'UE, qui a eu lieu en novembre 2018.

¹Pour plus d'informations, voir <http://octassociation.org/IMG/pdf/-62.pdf>

²Pour plus d'informations, voir http://www.octassociation.org/IMG/pdf/octa-rapport_2019-en-web.pdf

³Pour plus d'informations, voir <http://www.octassociation.org/atelier-sur-les-programmes-ue>

L'atelier : organisation, participation et structure

L'atelier sur les programmes de l'UE a été organisé par le Comité exécutif de l'OCTA, dirigé par la Représentation du Groenland auprès de l'UE, avec le soutien du secrétariat de l'OCTA.

Plus de 70 participants – dont des représentants des autorités publiques de 18 PTOM, des chargés de mission, des fonctionnaires de la Commission européenne et des représentants des agences nationales de l'éducation des États membres – ont assisté à l'atelier, ce qui a permis d'assurer une représentation équilibrée et de faire de cet événement un succès. Parmi les participants des PTOM figuraient des responsables gouvernementaux, des représentants de délégations, des conseillers politiques, ainsi que des directeurs et des délégués d'universités. Des experts des DG GROW, RTD, EAC de la Commission européenne et de l'EACEA ont partagé des informations pratiques sur les programmes et les possibilités de financement de l'UE. L'atelier était animé par Marta Fernández Fornieles, chargée de programmes de l'UE au secrétariat de l'OCTA.

Dans le but d'assurer une large couverture des fonds disponibles pour les PTOM, l'atelier a été réparti en plusieurs sessions. Ces dernières ont été choisies pour leur pertinence par rapport aux PTOM, chacune d'entre elles présentant un domaine spécifique de financement de l'UE : les instruments pour l'éducation et la jeunesse (Erasmus + et Erasmus + Sport, Corps européen de solidarité), la recherche et l'innovation (Horizon 2020, Projet pilote de Conseil européen de l'innovation renforcé), la compétitivité des petites et moyennes entreprises (Europe Enterprise Network) et l'audiovisuel et la culture (Europe créative). Une session a également été entièrement consacrée au partage des expériences et des réussites des PTOM participant aux programmes de l'UE. Le deuxième jour, une session interactive de « co-conception » a permis aux participants de discuter de la façon dont l'OCTA pourrait améliorer l'accès aux programmes de l'UE dans les PTOM dans le secteur public (éducation, culture) et le secteur privé (PME, recherche, etc.). Les recommandations et les idées clés recueillies lors de la session de « co-conception » serviront de base au plan d'action de l'OCTA qui doit être rédigé début 2020 et qui vise à répondre aux difficultés des PTOM concernant l'accès aux programmes de l'UE. Les participants des PTOM ont également eu l'occasion de réseauter et d'interagir directement avec les représentants des agences nationales de l'éducation de leurs États membres respectifs lors d'une session de discussion spécialement organisée à cet effet.

Documents de référence et informations plus spécifiques sur les programmes de l'UE

Toutes les présentations de l'atelier et tous les documents de référence sont accessibles via le lien ci-dessous. Merci de les consulter parallèlement à ce rapport pour les sessions thématiques.

https://drive.google.com/drivefolders/1pXv1Yp1CtSAMIhMkl-nyy_dX-25ilOueB

MOT DE BIENVENUE ET ALLOCUTION D'OUVERTURE

L'atelier sur les programmes de l'UE a débuté par une séance d'accueil, au cours de laquelle les hôtes ont souhaité la bienvenue aux participants, expliqué les objectifs généraux de la conférence et préparé le terrain pour la discussion.

Olivier Gaston, président du Comité exécutif de l'OCTA



Au nom de l'OCTA, Olivier Gaston a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés d'assister à la conférence. Il a également remercié la Commission européenne pour son soutien en tant que principal bailleur de fonds de l'OCTA, ainsi que le personnel du secrétariat de l'OCTA qui a organisé l'événement : Pablo Lopez-Herrerias, coordinateur du secrétariat de l'OCTA ; Marta Fernández Fornieles, chargée de mission des programmes européens ; et Jean-Marc Labis, responsable administratif et financier.

Les PTOM peuvent bénéficier d'un large éventail de programmes horizontaux de l'UE. C'est pourquoi, afin de soutenir le développement des capacités dans les PTOM

et de renforcer les connaissances sur ces programmes, le poste de chargé de programmes de l'UE a été créé au sein du secrétariat de l'OCTA. L'OCTA a également publié deux rapports donnant un aperçu de l'accès des PTOM aux programmes de l'UE.

L'UE souhaite ardemment inclure les PTOM dans les programmes et projets européens, notamment dans les domaines de l'économie bleue. Dans l'ensemble, l'atelier sur les programmes de l'UE a été une occasion d'en apprendre beaucoup ; il est utile pour peaufiner de nouveaux projets, ainsi que pour mettre en commun les idées et les évolutions dans les PTOM. M. Gaston a recommandé aux participants d'échanger les bonnes pratiques et de partager leurs expériences, leurs idées, leurs conseils et leur feedback. Cet atelier était l'occasion de rechercher la meilleure adéquation entre le potentiel des PTOM et les possibilités offertes par l'UE.

Sylvie Millot, chef d'unité, DG DEVCO 05, Commission européenne



Sylvie Millot a souligné que la Commission européenne soutient les efforts déployés par les PTOM pour en savoir plus sur les programmes de l'UE. Elle nourrit l'espoir de continuer à travailler avec les PTOM pour que les pays et territoires d'outre-mer puissent bénéficier des possibilités offertes par l'UE.

L'objectif des programmes européens est de mettre en œuvre les politiques européennes dans les pays respectifs via des projets et des activités concrètes. La nouvelle Commission européenne a défini une série de priorités politiques qui guideront ces programmes. Parmi elles figure en premier lieu le « Green Deal », qui concerne l'environnement, la biodiversité et la protection du territoire. La seconde de ces priorités est la numérisation

et les technologies numériques. La troisième est axée sur la croissance durable et l'emploi. Ces priorités seront concrétisées au cours de la période 2021-2027 et les programmes seront mis en œuvre tant dans les États membres de l'UE que dans les PTOM.

Sylvie Millot a souligné que, contrairement aux programmes financés par le FED dont bénéficient les PTOM, les programmes de l'UE sont mis en œuvre via des processus de mise en concurrence ; les projets sont sélectionnés en fonction de leur qualité et de leur pertinence par rapport aux priorités de l'UE. Mme Millot a conseillé aux PTOM d'établir des priorités et de concentrer leurs efforts sur les programmes auxquels ils sont éligibles et qui répondent le mieux à leurs besoins.

La Commission européenne se tient aux côtés des PTOM et est disposée à participer à des séances d'information. Toutefois, il est nécessaire de mobiliser davantage d'efforts. La Commission compte donc sur le secrétariat de l'OCTA pour diffuser les informations et fournir des éclaircissements sur les programmes de l'UE, afin d'aider les PTOM à accéder à ces programmes. Les représentants des PTOM à Bruxelles ont également été encouragés à se mobiliser et à diffuser leurs informations et connaissances dans leurs pays et territoires respectifs. Les États membres ont par ailleurs un rôle clé à jouer dans le soutien aux PTOM et dans le partage des informations sur les programmes de l'UE.

Mme Millot a rappelé aux participants qu'en assistant à l'atelier, ils devenaient des « ambassadeurs » des programmes de l'UE, avec un rôle actif de diffusion de l'information auprès des citoyens, des organisations et des entreprises. Ils seront en première ligne pour mettre en pratique les recommandations recueillies lors de l'atelier et partager les connaissances acquises. Il s'agit d'un long processus et non d'une démarche ponctuelle.

La Commission européenne reste à la disposition des intéressé(e)s pour toute information complémentaire et espère que les PTOM partageront les réussites des programmes de l'UE dans un avenir proche.

Mininnguaq Kleist, chef de la Représentation du Groenland auprès de l'UE



En tant que représentant du Groenland, le PTOM responsable de l'événement, Mininnguaq Kleist a souhaité la bienvenue aux participants à la conférence de Bruxelles. Il les a informés sur les différentes sessions thématiques, en leur rappelant la nécessité de relayer les contributions, les informations et les propositions. M. Kleist a souligné que les recommandations proposées par les participants serviraient de contribution au plan d'action de l'OCTA afin d'améliorer l'accès des PTOM aux programmes de l'UE. Il a insisté sur le fait que le succès de l'atelier dépendait de la capacité des participants à transmettre l'information chez eux, en diffusant les connaissances acquises pour faciliter l'accès aux projets.

DERNIERS DÉVELOPPEMENTS DANS LES PTOM CONCERNANT LES PROGRAMMES DE L'UE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OCTA

Marta Fernández Fornieles, Chargée de mission des programmes européens, secrétariat de l'OCTA



Marta Fernández Fornieles a donné un bref aperçu du travail que l'OCTA a réalisé sur les programmes de l'UE depuis 2018. Elle a commencé par présenter les deux rapports de l'OCTA. Le premier, publié en 2018, concernait la participation des PTOM aux programmes de l'UE durant la période 2014-2018. Le second, publié en 2019, se concentrait sur les réussites d'Erasmus +. Tandis que le premier rapport fournissait un aperçu quantitatif indispensable, les projets présentés dans le second rapport apportaient un éclairage sur la manière dont cela avait pris forme.

Mme Fernández a également partagé les résultats d'une enquête qualitative menée pour évaluer les derniers développements liés aux programmes de l'UE dans les PTOM. L'enquête montre une sensibilisation accrue des institutions des PTOM aux programmes

européens, et une meilleure reconnaissance de leur valeur ajoutée. D'autres activités sont menées, par exemple des sessions d'information et une assistance spécifique aux candidats. Erasmus + reste le programme numéro un. Les PTOM ont également soumis des candidatures auprès d'Horizon 2020, du Corps européen de solidarité, du réseau Enterprise Europe Network (EEN) et de l'initiative pilote des Régions européennes de l'économie sociale (ESER). En outre, il semble que les agences nationales de l'éducation s'impliquent davantage dans les PTOM : les deux agences françaises de l'éducation ont visité la Nouvelle-Calédonie (en 2018 et 2019), et l'agence néerlandaise s'est récemment rendue à Aruba, Curaçao et Sint-Marteen.

APPELS À PROPOSITIONS D'ERASMUS + 2020 ET ATTENTES FUTURES

Erasmus +

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_en

- **Objectif** : soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en offrant à plus de 4 millions d'Européens la possibilité d'étudier, de se former et de vivre des expériences à l'étranger.
- **Budget total** : 14,7 milliards d'euros sur la période 2014-2020. Budget proposé pour 2021-2027 : 30 milliards d'euros.
- **Appels** : multiples, consultez le site web https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding_en

Erasmus + est le programme de l'UE visant à soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe. Il s'adresse à la fois aux individus et aux organisations, et a vocation à soutenir l'agenda politique européen concernant la croissance, l'emploi, l'équité et l'inclusion sociale. Il s'appuie sur plus de 25 ans d'expérience des programmes européens dans ce domaine.

Erasmus+ 2020 s'articule autour des **trois actions clés (KA)** suivantes :

- KA1 : projets de **mobilité** dans le domaine de l'éducation et de la formation
- KA2 : **coopération**, partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation et de la formation
- KA3 : **politique**, soutien à la réforme des politiques

En outre, il existe deux actions supplémentaires : 4) **Jean Monnet** (pour promouvoir l'excellence des études européennes dans l'enseignement supérieur à travers le monde) et 5) **Sport**.

Giedrius Sudikas, DG EAC B4, Commission européenne

« Le programme Erasmus + est une porte d'entrée sur le continent européen pour les PTOM », a déclaré Giedrius Sudikas. Les PTOM bénéficient en réalité du programme Erasmus + depuis plusieurs années, notamment en ce qui concerne les actions clés 1 et 2. Dans le cadre de la première action, celle des projets de mobilité dans le domaine de l'éducation et de la formation, plus de mille personnes ont bénéficié de mobilités d'apprentissage à destination ou en provenance des PTOM. Les projets de mobilité des jeunes sont les plus populaires, suivis par les mobilités d'apprentissage dans l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation professionnels (EFP). Dans le cadre de la deuxième action clé, celle des partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation et de la formation, une vingtaine de projets ont été réalisés dans les PTOM. Ils concernaient la coopération entre organisations pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques, et se concentraient sur la coopération dans les écoles et l'EFP.

Le Brexit aura un impact sur le programme Erasmus + de diverses manières selon les scénarios. Un accord sur le Brexit ayant été ratifié, le Royaume-Uni continuera à participer en tant que « pays programme » jusqu'à la fin de la période de transition (fin 2020). En cas d'absence d'accord, pour éviter les perturbations, le règlement d'urgence Erasmus + aurait couvert toutes les mobilités d'apprentissage en cours ayant commencé avant la date de retrait. De plus, il existe un projet de règlement d'urgence pour le budget 2020 de l'UE. En cas d'adoption, le Royaume-Uni pourra continuer à bénéficier de financements, à condition qu'il remplisse certaines conditions, notamment sa contribution respective au budget de l'UE.

Le programme Erasmus + s'articule autour de trois actions clés, comportant chacune de multiples appels et échéances. M. Sudikas a inclus certaines des échéances dans sa présentation et a invité les participants à consulter le site web (voir ci-dessous). Il est important de garder à l'esprit que la plupart des programmes Erasmus + sont mis en œuvre au niveau national via les agences nationales de l'éducation (AN). Pour les programmes mis en œuvre de manière centralisée par l'EACEA, les AN peuvent également apporter un soutien aux candidats.

Sites web utiles pour Erasmus +

- **Guide du programme 20** : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/erasmus-programme-guide-2020_en
- **Appels d'offres et appels à propositions d'Erasmus + 2020** : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/calls_en

Date limite de soumission des candidatures 2020 (heure de Bruxelles).

Action clé 1	
Mobilité des personnes dans le domaine de la jeunesse	5 février 2020 à midi
Mobilité des personnes dans le domaine de l'enseignement supérieur	5 février 2020 à midi
Mobilité des personnes dans les domaines de l'EFP, de l'enseignement scolaire et de l'éducation des adultes	5 février 2020 à midi
Mobilité des personnes dans le domaine de la jeunesse	30 avril 2020 à midi
Mobilité des personnes dans le domaine de la jeunesse	1 ^{er} octobre 2020 à midi
Les masters communs Erasmus Mundus	13 février 2020 à 17:00
Action clé 2	
Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	5 February 2020 at 12.00
Partenariats stratégiques dans le domaine de l'éducation et de la formation	24 mars 2020 à midi
Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	30 avril 2020 à midi
Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	1er octobre 2020 à midi
Universités européennes	26 février 2020 à 17:00
Alliances de la connaissance	26 février 2020 à 17:00
Alliances sectorielles pour les compétences	26 février 2020 à 17:00
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur	5 February 2020 at 17.00
Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse	5 février 2020 à 17:00
Action clé 3	
Projets du « Dialogue pour la jeunesse »	5 février 2020 à midi 30 avril 2020 à midi 1er octobre 2020 à midi
Actions Jean Monnet	
Chaires, modules, centres d'excellence, soutien aux associations, réseaux, projets	20 février 2020 à 17:00
Actions sportives	
Partenariats de collaboration	2 avril 2020 à 17:00
Petits partenariats de collaboration	2 avril 2020 à 17:00
Événements sportifs européens à but non lucratif	2 avril 2020 à 17:00

Mesures spéciales pour les PTOM : les PTOM sont considérés comme des « pays programme » d'Erasmus + et peuvent donc participer à toutes les actions clés. Compte tenu de la situation géographique des PTOM, des mesures spéciales ont été mises en place, notamment des montants plus élevés pour l'aide individuelle (jusqu'à 770 €/mois) et des bourses de voyage spéciales (jusqu'à 1 500 €/participant).

Le budget et les programmes sectoriels d'Erasmus + pour la période 2021-2027 sont actuellement en phase de négociation. La Commission européenne a proposé de doubler le budget pour le porter à 30 milliards d'euros, afin de permettre à au moins 12 millions de personnes de bénéficier d'opportunités à l'étranger. Le futur Erasmus + se veut une évolution du programme actuel et non une révolution : la structure autour des trois actions clés sera maintenue. Le futur programme Erasmus sera plus inclusif et accessible, plus large et tourné vers l'avenir, davantage participatif, international et en synergie avec d'autres programmes, et plus écologique.

SESSION DE RÉSEAUTAGE



Au cours de cette session, les participants ont eu l'occasion de faire connaissance et d'établir des liens et des contacts.



ERASMUS + SPORT

Myriam Rancon, EACEA A6, Commission européenne



Alors qu'Erasmus + est principalement consacré au domaine de l'éducation, l'un des volets concerne le **sport**. Cette action vise à soutenir les partenariats européens dans le domaine des **sports de masse** afin de poursuivre les objectifs suivants :

- S'attaquer aux **menaces** transfrontalières qui pèsent sur l'intégrité du sport, notamment le dopage, les matchs truqués, la violence, l'intolérance et la discrimination.
- Promouvoir et soutenir la **bonne gouvernance** dans le sport et la **double carrière des athlètes**.

- Promouvoir **les activités sportives bénévoles** dans le cadre de l'inclusion sociale, de l'égalité des chances, de la sensibilisation à l'activité physique bénéfique pour la santé (HEPA), d'une participation accrue et de **l'égalité d'accès au sport pour tous**

Erasmus + Sport finance **trois types d'actions**, à savoir (1) les partenariats de collaboration, (2) les petits partenariats de collaboration et (3) les événements sportifs européens à but non lucratif. Chaque action a des exigences, des objectifs, une durée, des subventions et des priorités spécifiques. Tous les détails se trouvent dans le guide du programme Erasmus + .

Prochain appel à propositions, Erasmus + Sport

- **Date limite: 2 avril 2020, 17:00 (CET)**
- **Appel E+ sport 2020:** https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/funding/sports_2020_en
- **Inscrivez-vous à la journée d'information sur le sport à Bruxelles (streaming web en direct disponible)** le 30 janvier 2020 https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/event/infoday-sports-2019_en

Partenariats de collaboration

- **À grande échelle**, exigence : au moins cinq organisations actives dans le domaine du sport, provenant de cinq pays différents du programme Erasmus +.
- **Durée** : 12-36 mois.
- **Les activités** comprennent la mise en réseau, l'échange de bonnes pratiques, des modules et des outils d'éducation et de formation, des activités de sensibilisation, des séminaires, des conférences, des réunions et des événements.
- **Le point sur les instruments**, notamment les lignes directrices, les boîtes à outils, les modules de formation qui peuvent être partagés et utilisés indépendamment des projets.
- **Les instruments** doivent être diffusés de manière intensive.
- **Subvention** : 400 000 € maximum.
- **Date de début** : 01/01/2021

Petits partenariats de collaboration

- **À plus petite échelle, au niveau amateur** plutôt que professionnel. Exigence : au moins trois organisations actives dans le domaine du sport issues de trois pays différents du programme Erasmus +. Au moins un club sportif local/régional.
 - **Durée** : 12-24 mois.
 - Essentiellement pour **développer et renforcer les réseaux**, échanger **les bonnes pratiques**, confronter **les idées** et accroître les **capacités** au niveau transnational.
 - **Subvention** : 60 000 € maximum.
 - **Date de début** : 01/01/2021
- C'est une bonne façon de commencer à postuler pour le programme Erasmus + Sport.

Événements sportifs européens à but non lucratif

- **Événement unique** réunissant des participants d'au moins dix « pays programme » d'Erasmus +, ou événements sportifs organisés simultanément dans dix « pays programme » d'Erasmus +.
- **Un seul candidat** (organisme public, organisation à but non lucratif) dans un « pays programme » d'Erasmus +.
- **Durée** : 12 mois maximum.
- **Subvention** : 300 000 à 500 000 € maximum.
- **Date de début** : 01/11/2020

Note : les informations et la structure présentées ci-dessous, bien qu'adaptées aux appels Sport, sont utilisées dans tous les projets Erasmus +. Les informations et les conseils mentionnés ci-dessous sont donc applicables à tout projet.

Pour préparer une candidature, le site web pour les appels Erasmus + Sport 2020 contient tous les documents utiles : les lignes directrices à l'intention des candidats, les FAQ et le dossier de candidature, qui se compose d'un formulaire électronique et de trois annexes obligatoires, à savoir 1) la description du projet, 2) la proposition de budget, 3) la déclaration sur l'honneur. Pour la soumission électronique, le coordinateur du projet doit s'inscrire sur le portail de financement et d'appel d'offres et obtenir un code d'identification du participant (PIC) pour les organisations impliquées (au cas où elles n'en auraient pas déjà un). Le formulaire électronique doit également être rempli dans son intégralité et validé.

La **première annexe obligatoire** concerne la **description du projet**. Les experts évaluent le projet principalement en fonction des informations présentées dans ce document, ce qui en fait le document le plus pertinent du dossier de candidature. Le document est structuré en quatre parties qui reflètent les principaux critères de sélection.

1) Caractéristiques et pertinence du projet. Cette partie décrit les objectifs du projet, les méthodes et les outils utilisés, et l'innovation dont le projet se veut porteur. Il est important de vérifier qu'un projet similaire n'a pas été réalisé au préalable (par exemple en consultant la bibliothèque de l'EACEA qui contient les projets antérieurs). La valeur ajoutée du projet doit être clairement expliquée, y compris la pertinence des pays sélectionnés et la contribution aux politiques de l'UE. L'utilisation de données et de recherches antérieures sur le sujet (par exemple les enquêtes Eurobaromètre) est un facteur clé pour l'acceptation du dossier.

2) Qualité de la conception et de la mise en œuvre des projets. Expliquer comment les activités seront mises en œuvre (calendrier, suivi, évaluation, diffusion) et comment leur qualité sera évaluée. Une partie de la conception et de la mise en œuvre du projet est liée au budget.

3) Qualité de l'équipe de projet et des modalités de coopération. Présenter la répartition des tâches entre les acteurs du consortium et les canaux de communication qui seront utilisés pour travailler ensemble.

4) Impact et diffusion. Fournir des informations sur les outils d'évaluation et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs proposés dans le cadre du projet, afin d'évaluer son impact. La diffusion se réfère à la communication à toutes les étapes du projet, en ciblant des groupes spécifiques.

Il est également important de rédiger correctement le budget (annexe II). Pour les partenariats et petits partenariats de collaboration, le nouveau système de financement est basé sur les coûts unitaires. Les coûts réels ne s'appliquent qu'aux coûts exceptionnels. Les coûts unitaires utilisent des facteurs pour calculer la subvention (par exemple une subvention fixe pour les frais de voyage en fonction de la distance du voyage).

Processus de sélection et critères d'évaluation. Après le dépôt d'une demande, le premier contrôle d'éligibilité est effectué en avril. Le processus d'évaluation se déroule entre mai et septembre ; la décision d'attribution est notifiée en septembre ; et la signature de la convention de subvention a lieu entre octobre et décembre. Les projets sont évalués en fonction de leur pertinence, de la qualité de la conception et du plan de mise en œuvre, de la qualité de l'équipe de projet, des modalités de coopération, ainsi que de leur impact et de leur diffusion.

⁵Portail de financement et d'appels d'offres <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

⁶La bibliothèque de l'EACEA est accessible à l'adresse suivante https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/library_en

⁷Il s'agit de sondages d'opinion réalisés par l'UE dans tous les États membres. Ils sont accessibles à l'adresse suivante <https://www.secure.europarl.europa.eu/at-your-service/en/be-heard/eurobarometer>

Conseils utiles pour les candidats

- Il est **plus facile** d'être sélectionné dans le cadre des **petits partenariats de collaboration**.
- **Rejoindre un consortium** en tant que partenaire d'un projet Erasmus + Sport peut être une bonne idée pour les débutants, afin de comprendre le fonctionnement du processus de candidature. La fonction de coordinateur de consortium n'est recommandée que si l'équipe possède déjà une expertise dans la rédaction de projets européens.
- **Inspirez-vous** en consultant les projets antérieurs dans **la bibliothèque de l'EACEA**, qui comprend des recueils, des statistiques, des résumés de projets passés, des rapports de réunions de groupes (des réunions au cours desquelles les projets sont présentés à des représentants des États membres et des groupes d'experts. Les thèmes abordés comprennent l'HEPA, l'intégrité dans le sport, l'éducation, etc.). La bibliothèque est particulièrement utile pour identifier les écarts entre les politiques et la mise en œuvre effective des projets.
Bibliothèque de l'EACEA : https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/bibliotheque_fr
- Consultez la **plateforme de résultats des projets Erasmus +** qui contient tous les projets sélectionnés dans le passé. Cela peut donner une bonne idée des types de projets qui ont le plus de chances d'être sélectionnés.
Plateforme des résultats des projets Erasmus +
<https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>
- **Des partenaires peuvent être trouvés à travers** les projets antérieurs (par exemple dans les plateformes mentionnées ci-dessus). Il est également important de travailler avec des réseaux de contacts.
- **Évitez les erreurs courantes**: description vague, défaut de ciblage, manque de cohérence entre les objectifs, la méthodologie, les activités et le budget, budget gonflé, impact et diffusion faibles.
- Une **bonne proposition** est cohérente, simple, fondée sur des éléments concrets, claire, rigoureuse dans sa planification, explicite et ciblée.
- **En bref** : avoir une idée originale et innovante, adapter le projet aux objectifs et priorités d'Erasmus + Sport, impliquer les partenaires et choisir les actions appropriées. Inspirez-vous des projets précédents et tentez votre chance !

EUROPE CRÉATIVE (CULTURE)

Europe créative

https://eacea.ec.europa.eu/creative-europe_en

- **Objectif** : soutenir le secteur audiovisuel, culturel et créatif européen.
- **Années** : 2014-2020, proposé également pour 2021-2027.
- **Budget total** : €1,46 milliard d'euros entre 2014 et 2020. Budget proposé pour 2021-2027 : 1,64 milliard d'euros.
- **Appels** : multiples, consultez le site https://eacea.ec.europa.eu/creative-europe/funding_en

Europe créative est le programme de l'UE visant à renforcer les secteurs audiovisuel, culturel et créatif (SCC) en Europe. Europe créative a **deux objectifs généraux**. Premièrement, sauvegarder, développer et promouvoir la diversité culturelle et linguistique européenne, et promouvoir le patrimoine culturel de l'Europe. Deuxièmement, renforcer la compétitivité des secteurs culturels et créatifs européens afin de promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive.

Entre 2014 et 2020, Europe créative a disposé d'un budget de 1,46 milliard d'euros pour des projets soutenant la coopération transfrontalière entre les organisations culturelles et créatives au sein de l'UE, les réseaux culturels et créatifs, la traduction d'œuvres littéraires, les plateformes d'opérateurs culturels, le renforcement des capacités et la formation professionnelle, le développement de matériel pour le cinéma et la télévision, les festivals de cinéma, les fonds pour la coproduction internationale de films et le développement des publics.

Gudrun Heymans, Bureau Europe créative Culture Flandre



La mission de la politique culturelle est que l'UE soit « unie dans la diversité ». Une telle mission vise à accueillir la diversité culturelle et linguistique, à partager un espace et un patrimoine culturels européens communs et à renforcer la coopération et le dialogue internationaux. La vision qui sous-tend cette politique – et les programmes connexes – est celle d'une Europe intelligente, durable et inclusive. En d'autres termes, une région dotée de secteurs culturels et créatifs dynamiques et compétitifs, capables de travailler ensemble au niveau international, pour un public européen diversifié, inclusif et intéressé par les contenus culturels européens.

Entre 2014 et 2020, le programme européen pour la culture « Europe créative » a financé plusieurs projets destinés à renforcer les capacités et la compétitivité des SCC, à

exploiter les possibilités offertes par le numérique, à encourager l'innovation, à atteindre de nouveaux publics et à sauvegarder et promouvoir la diversité culturelle et linguistique. Sa devise est : « imaginer, créer, partager ». Les projets ont reçu des financements dans trois domaines distincts : les médias, la culture et les secteurs transversaux. Europe créative est également responsable des Capitales européennes de la culture et de Prix européens dans divers domaines, dont la musique, la littérature, l'architecture et le patrimoine de l'UE.

Europe créative : principaux domaines

https://eacea.ec.europa.eu/creative-europe_en

- **Les médias** : développement et production télévisuelle, distribution et affichage, formation et développement de l'audience, marchés et jeux.
- **La culture** : projets de coopération, traduction littéraire, plateformes et réseaux dans de nombreux secteurs culturels (arts visuels, théâtre, opéra, cirque, littérature, musique, etc.).
- **Volet trans-sectoriel** : mécanisme de garantie financière (prêts pour les PME), appel à « rapprocher la culture et le contenu audiovisuel à l'aide du numérique », ensemble d'études et de projets pilotes pour la période 2021-2027.

Les candidats éligibles sont des organisations culturelles, créatives et audiovisuelles (publiques ou privées, à but lucratif ou non) qui existent depuis au moins deux ans. Chaque projet de collaboration doit inclure des participants d'au moins trois pays (participant au programme). Le principe est le cofinancement (combinaison de fonds fournis par l'UE et par le partenariat). Les organisations des PTOM sont éligibles au même titre que tous les États membres de l'UE, la Norvège, l'Islande, la Serbie, la Macédoine du Nord, l'Albanie, le Kosovo, la Bosnie-Herzégovine, l'Ukraine, la Géorgie, la Moldavie et la Tunisie.

Les appels à projets de coopération pour l'année 2019, bien qu'ils aient expiré, peuvent fournir des indications utiles pour les futurs appels à projets de l'initiative Europe créative Culture. Les appels sont répartis en deux groupes.

- **Petite échelle** : implique une participation minimale de trois pays, une durée maximale de quatre ans et une subvention maximale de l'UE de 200 000 euros.
- **À grande échelle** : implique une participation minimale de six pays, une durée maximale de quatre ans et une subvention maximale de l'UE de 2 millions d'euros.

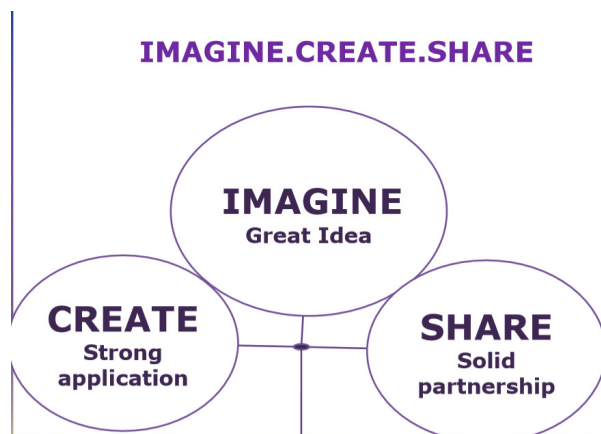
Toutes les **possibilités de financement** sont publiées en ligne et peuvent être consultées sur le site « Europe créative - Financement ». Actuellement, il existe des opportunités dans le domaine des médias (réseaux de cinéma, soutien à la programmation télévisuelle, soutien aux festivals, éducation cinématographique, etc.) et de la culture (projets de coopération culturelle, par exemple dans les Balkans occidentaux et depuis peu - 04/02/2020 - traduction littéraire de fiction).



L'avenir du programme. Le programme Europe créative a été confirmé pour la période 2021-2027 ; un budget accru a été proposé. Le futur programme sera une évolution du précédent. Une attention particulière sera accordée aux valeurs de l'Agenda européen de la culture (par exemple la diversité culturelle, l'égalité des sexes, la citoyenneté, la dimension internationale de la culture et la valeur socio-économique ajoutée des SCC).

La coopération avec les pays voisins de l'UE sera renforcée, de même que les actions horizontales et sectorielles spécifiques, telles que celles liées aux arts du spectacle, à l'architecture, à la littérature et à la mode, pour n'en citer que quelques-unes. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des PME, afin d'encourager la coopération internationale et la mise en réseau, ainsi que sur le soutien au développement numérique et à la collaboration trans-sectorielle entre les arts et les sciences.

Pour une bonne candidature, il est important d'émettre une idée remarquable, d'avoir une candidature solide et un partenariat fort. L'idée proposée doit être innovante, en accord avec les objectifs européens d'Europe créative, et il convient de montrer clairement en quoi elle contribuera à la réalisation des objectifs de l'UE. Entre 2014 et 2020, certaines des priorités de l'UE en matière de culture comprenaient la mobilité des artistes, le renforcement des capacités, le développement d'audience, le dialogue interculturel et interreligieux et la sensibilisation par le patrimoine culturel. Un partenariat international solide est également nécessaire, avec des rôles clairement définis pour tous les partenaires. Enfin, une candidature solide doit toujours être préparée en amont et remplir les quatre critères d'attribution : la valeur ajoutée européenne du projet, la qualité de ses activités et du partenariat, ainsi que la communication et la diffusion du projet.



Les réseaux de bureaux Europe créative (BEC) peuvent offrir une aide en termes d'information, de conseil, d'assistance technique, de recherche de partenaires et de nouveautés lors du traitement des demandes de projets Europe créative.

Points de contact

https://eacea.ec.europa.eu/creative-europe_en

- **EACEA** : <http://eacea.ec.europa.eu/culture>
- **Europe créative Culture** : https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/node/139_en
- **BEC Pays-Bas** : Culture néerlandaise Amsterdam https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/contact_en
- **BEC Danemark** : Agence danoise pour la culture Copenhague, slo@slks.dk
- **BEC Royaume-Uni** : British Council Londres, creative.europe@britishcouncil.org
- **BEC France** : Relais Culture Europe Paris, <https://relais-culture-europe.eu/>

PROGRAMMES DE L'UE DANS LES PTOM : RÉUSSITES ET INITIATIVES

Durant cette session, les participants ont partagé des exemples de réussite et d'initiatives mises en œuvre dans les PTOM en lien avec les programmes de l'UE.

Vanessa G. Toré, EU Desk Curaçao



En décembre 2018, le ministère du Développement économique de Curaçao a créé un EU Desk afin de défricher la multitude d'informations et de procédures bureaucratiques liées aux programmes de l'UE. L'objectif était de centraliser les informations et d'organiser des sessions de formation pour renforcer les capacités du gouvernement, mais aussi des ONG et des organisations locales. Vanessa Toré, la directrice, ainsi que Shereeta Ramcharan et Eunice Eisdén, membres de l'EU Desk, ont présenté leurs réalisations de la première année et les objectifs pour 2020. L'objectif du bureau européen est de faciliter l'accès aux programmes de l'UE et d'utiliser efficacement les financements de l'UE.

Parmi les **autres objectifs** de l'EU Desk à Curaçao figurent la sensibilisation aux programmes thématiques de l'UE et l'incitation à une participation directe de Curaçao aux programmes européens. Le Desk cherche à accroître la visibilité de l'UE sur l'île et de Curaçao dans l'UE. Il aide également la région à accéder efficacement aux financements thématiques de l'UE et fonctionne comme un point de contact national. Il identifie les appels et les programmes, informe sur les opportunités et conseille les candidats sur les appels à propositions. Il participe également à des réseaux transnationaux pour stimuler l'accès aux financements, soutient le renforcement des capacités locales et crée actuellement une base de données pour chaque secteur. Dans l'ensemble, les programmes les plus importants pour Curaçao sont Horizon 2020, Europe pour les citoyens, Erasmus +, EYE, EaSI, LIFE et COSME.

Pour **optimiser le fonctionnement** de l'EU Desk à Curaçao, des efforts ont été déployés afin d'accroître les compétences européennes du personnel et sa connaissance du fonctionnement institutionnel de l'UE. Des contacts avec des parties prenantes et des bénéficiaires potentiels ont été lancés, et l'expertise des institutions européennes et de consultants spécialisés a été sollicitée. Le Desk dispose d'une base de données avec plus de quatre-cents acteurs intéressés, qui ont mené avec succès des tournées de présentation à Bruxelles et ont participé à de multiples sessions d'information.

L'EU Desk a apporté à Curaçao de nombreux avantages. Il constitue un instrument efficace pour influencer, anticiper, planifier et solliciter des fonds européens. Il répond aux appels de l'UE et aide les organisations à rédiger des propositions de qualité, permettant ainsi à la population et aux organisations de Curaçao de contribuer aux politiques de l'UE. Il fonctionne également comme un centre d'information puisqu'il diffuse des renseignements provenant de l'OCTA, de la Commission européenne et d'autres institutions. En bref, il accroît la capacité locale des organisations de Curaçao à accéder directement aux fonds, contribuant ainsi au développement de l'île. À titre d'exemple, Curaçao est partenaire de l'ESER et a participé à un projet sur les bâtiments économes en énergie dans le cadre de l'initiative « Énergie propre pour les îles de l'UE ». Le territoire a également organisé un séminaire de formation sur la nouvelle réglementation du système d'enregistrement des exportateurs européens (REX) en janvier 2020.

En 2020, l'EU Desk de Curaçao organisera de multiples tournées de présentation avec le gouvernement, le secteur privé et des ONG. Il continuera à travailler sur les appels en cours et se préparera également pour les appels 2021-2027.

La création d'un réseau d'EU Desk établis dans les PTOM permettrait d'accroître la force collective des PTOM. Celui de Curaçao est désireux de coopérer avec d'autres PTOM dans les régions, de relever des défis communs (par exemple le changement climatique, les énergies renouvelables, le développement durable) et de rendre les PTOM plus visibles dans l'UE.

Allan Olsen, ProGreenland



Allan Olsena relaté quelques expériences réussies concernant la mise en œuvre du programme Erasmus + au Groenland. ProGreenland est une société groenlandaise indépendante active dans la collecte de fonds, la gestion de projets et le conseil en matière de programmes internationaux. Sous contrat avec l'Agence nationale pour le développement des entreprises, le gouvernement du Groenland et la municipalité de Nuuk, ProGreenland poursuit une mission d'information et de conseil. La société fournit aussi une assistance pratique pour les candidatures auprès des programmes de l'UE tels qu'Erasmus +.

Erasmus + est un « fruit à portée de main » en termes d'accessibilité pour le Groenland, car il est relativement simple à aborder par rapport aux autres programmes de l'UE. Le

territoire s'est spécialisé dans le KA2 d'Erasmus +, « le partenariat stratégique pour les écoles ». Il existe un excellent outil de recherche de partenariat (le réseau eTwinning), et les organisations peuvent intégrer des partenariats simplement en tant que partenaires (il n'est pas nécessaire de diriger un consortium). Les autorités ont fait appel à ProGreenland pour informer et aider les écoles publiques dans tous les aspects liés à Erasmus + : préinscription, recherche et sélection de partenaires, candidature, suivi des projets et rapports.

L'expérience a montré que les écoles locales qui participent au programme Erasmus + sont investies et valorisées, ce qui les rend plus aptes à s'engager et à postuler pour des programmes de coopération internationale. Cependant, des efforts et une attention accrue au niveau national sont nécessaires pour augmenter le nombre des candidatures auprès d'Erasmus +. L'approche nationale actuelle pour impliquer les potentiels partenaires groenlandais dans les programmes de l'UE repose sur des microfinancements, ce qui rend légèrement incertain le marché dans lequel opère ProGreenland (notamment les écoles publiques). Toutefois, les fonds de l'UE étant insuffisants pour couvrir toutes les dépenses, des microfinancements supplémentaires du gouvernement du Groenland et/ou des municipalités sont nécessaires.

Dans un premier temps, quatre écoles publiques de la capitale du Groenland ont participé à des projets Erasmus + ; notamment des partenariats scolaires, des visites de classe et une coopération entre enseignants. En 2018 et 2019, deux et trois projets ont été respectivement approuvés. L'université du Groenland participe également au programme. Elle reçoit chaque année une bourse globale d'Erasmus +, qui aide les étudiants groenlandais à passer des semestres en Europe. Elle a reçu jusqu'à présent entre 50 et 70 étudiants européens, et a pu envoyer une dizaine d'étudiants groenlandais à l'étranger. En outre, quatre étudiants groenlandais sont partis à Aruba. À leur retour, les participants évoquent des expériences positives et sont désireux de bénéficier à nouveau du programme. Certaines écoles décident également de prendre part à d'autres programmes, ce qui confirme que la participation à Erasmus + peut avoir des répercussions positives.

Sylvain Martinez, Lycée Don Bosco, Tahiti, Polynésie française



Sylvain Martinez a fait part de son expérience d'organisateur et de participant à des projets et activités Erasmus + avec l'établissement dans lequel il enseigne, le lycée professionnel Don Bosco à Tahiti.

M. Martinez est enseignant, mais également développeur et évaluateur de projets Erasmus +. Depuis 2014, il a organisé trois projets Erasmus + avec le lycée Don Bosco de Tahiti. Le premier projet avait pour thématique la Première Guerre mondiale du point de vue tahitien ; le deuxième portait sur la notion de citoyenneté européenne et de multiculturalisme ; et le troisième (toujours en cours) est intitulé « Aucun homme n'est une île ». Tous ces projets soulignent l'importance de développer la coopération et les connexions internationales. Dans sa présentation, Sylvain Martinez a évoqué de manière exhaustive

les aspects financiers des projets. Dans l'ensemble, le financement européen a couvert environ 83 % du budget global. Plus de 90 élèves et enseignants ont participé à des expériences internationales – notamment des voyages en Turquie, en Grèce, à La Réunion, à Bruxelles, au Luxembourg, en Italie, en Espagne et au Portugal – grâce à Erasmus +.

Pour les élèves, l'expérience a été enrichissante sur le plan culturel, professionnel, académique et personnel. Ils ont produit des œuvres artistiques, des peintures murales, des articles de presse, une pièce de théâtre, un roman, des chansons évoquant leur expérience et des vidéos. Ils ont même organisé des expositions et créé un musée. Les étudiants ont ainsi pu exercer une citoyenneté active. Ils ont par ailleurs rencontré des responsables politiques comme l'ancien Président de la République Française François Hollande. Ces voyages et activités ont contribué à l'éveil professionnel des étudiants, qui ont pu diversifier leurs compétences et en apprendre davantage sur l'histoire et la culture européennes. Les organisations impliquées dans le projet ont également bénéficié des programmes, car elles ont pu mobiliser des partenariats internationaux.

Pour plus d'information : <https://www.erasmus-tahiti.com>

Desiree Eldering, Donkey Sanctuary (Sanctuaire des ânes) Aruba

Desiree Eldering est la directrice de Donkey Sanctuary Aruba, une association qui a recueilli environ 130 ânes sur l'île d'Aruba. En collaboration avec « Everythingis Possible », une organisation à but non lucratif basée au Royaume-Uni, le Sanctuaire des ânes participe depuis six ans à divers projets Erasmus + d'enseignement et de formation professionnelle.

Plusieurs étudiants ont effectué dans ce refuge un stage de formation professionnelle dans le domaine des soins animaliers et des études vétérinaires, dans le cadre de projets Erasmus +. Les personnes qui bénéficient de ces opportunités de stage peuvent acquérir une expérience précieuse sur le terrain. Elles apprennent également à mettre en œuvre des projets. Cette expérience a permis aux participants de gagner en assurance, de découvrir leur vocation professionnelle et le mode de vie local.

QUESTIONS-RÉPONSES

Un participant a demandé quel était le nombre de bénévoles au Sanctuaire. Il s'élève à une trentaine d'étudiants par an en plus des deux tuteurs.

Un autre participant a posé une question sur le partenariat avec « Everythingis possible ». La collaboration a débuté il y a six ans. Avec d'autres partenaires, ils ont travaillé sur divers projets Erasmus +. Mme Eldering a précisé que le Sanctuaire a également établi un partenariat avec le vétérinaire de l'île. Donkey Sanctuary Aruba a récemment reçu le label de qualité qui lui permet de développer un projet d'accueil de bénévoles dans le cadre du Corps européen de solidarité.

HORIZON 2020 : COMMENT S'Y RETROUVER DANS LES FINANCEMENTS DISPONIBLES ?

Horizon 2020

- **Objectif :** Programme de l'UE pour la recherche et l'innovation. Finalité : favoriser une croissance économique durable, intelligente et inclusive, et créer des emplois.
- **Années :** 2014-2020 ; le futur programme pour 2021-2027 sera « Horizon Europe ».
- **Budget total :** 80 milliards d'euros sur la période 2014-2020.
- **Appels :** disponibles ici <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/h2020>

<https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en>

Horizon 2020 est le programme de recherche et d'innovation de l'UE. Avec près de 80 milliards d'euros de financements disponibles entre 2014 et 2020, il vise à dynamiser la croissance économique et à créer des emplois, en associant la recherche et l'innovation et en mettant l'accent sur la science, le leadership industriel et la résolution des problèmes sociétaux.

Giuseppina Lauritano, DG RTD B3, Commission européenne

Giuseppina Lauritano a expliqué aux participants comment s'orienter dans les financements européens disponibles sur le « Funding and Tenders Portal » (Portail des financements et des appels d'offres), un site web qui constitue le point d'entrée unique pour accéder aux subventions et aux marchés publics gérés de manière centralisée. Le portail est un « guichet unique », où les organisations peuvent rechercher des financements de l'UE et des appels d'offres, ainsi que gérer les subventions et les contrats, le tout au même endroit.

Funding and Tenders portal – Quoi de neuf ?

<https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en>

- Une plateforme unique pour toutes les possibilités de financement de l'UE : un point d'entrée unique pour la gestion électronique des subventions et des marchés publics administrés de manière centralisée.
- Un véritable guichet unique : pour trouver des opportunités et interagir quotidiennement sur des projets avec l'UE.
- Accès facile aux fonds européens grâce à un moteur de recherche simple et efficace.
- Section « Projects and Results » : elle permet d'accéder aux statistiques sur Horizon 2020, et les partenaires des projets peuvent y partager leurs résultats et expériences.
- Plateforme simplifiée, rationalisée, plus facile à utiliser, avec une présentation visuelle et une assistance aux utilisateurs améliorées.
- Nouvelles fonctionnalités et nouveaux programmes intégrés (en constante évolution).
- Vidéo explicative du portail <https://www.youtube.com/watch?v=z5URvbgsYOQ>

CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

Corps européen de solidarité

- **Objectif** : des possibilités pour les jeunes de s'engager dans des activités de solidarité.
- **Appels** : pour 2019, date limite le 24/01/2020. Pour la période 2020, divers appels ont été émis ; voir l'annonce de l'appel à propositions 2020 à l'adresse <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:C2019/382/08&from=EN>
- **Budget global** : 376,5 millions d'euros pour la période 2018-2020. Pour 2020, 117,65 millions d'euros. Futur budget proposé pour 2021-2027 : 1,26 milliard d'euros.

https://europa.eu/youth/solidarity_en

Le Corps européen de solidarité est une initiative de l'UE qui offre aux jeunes la possibilité d'agir. Ils peuvent faire du bénévolat, un stage ou travailler dans le cadre de projets, à l'étranger ou dans leur propre pays, afin de rendre service aux communautés et aux individus à travers l'Europe. Le Corps alloue également des subventions à des jeunes pour leur permettre de développer leurs propres projets, afin de répondre aux besoins des communautés locales. Pour participer, il faut avoir entre 18 et 30 ans. Les projets peuvent durer de deux à vingt-quatre mois.

Stéphanie Frangou, DG EAC B3, Commission européenne



L'objectif du Corps européen de solidarité est d'offrir aux jeunes la possibilité de s'engager dans la société et de répondre aux défis sociaux. La promotion de la solidarité est l'une des valeurs fondatrices de l'UE. Le Corps contribue à renforcer la cohésion, la solidarité, la démocratie, la citoyenneté et l'inclusion sociale en Europe. Les principes de l'initiative comprennent l'égalité de traitement et des chances, la non-discrimination, des activités de haute qualité, le développement socio-éducatif et professionnel, et la formation adéquate.

Trois types d'actions sont soutenues :

- **Projets de volontariat**
- **Stages et emplois**
- **Projets de solidarité**

À travers les **activités de volontariat**, les candidats peuvent agir individuellement à l'étranger ou dans leur propre pays pour une période allant jusqu'à douze mois. Les équipes de volontaires sont quant à elles formées en groupes allant de 10 à 40 participants qui peuvent s'impliquer dans des activités bénévoles à court terme, pour une durée de deux semaines à deux mois. L'implication de deux organisations au moins est requise (l'une pour accueillir, l'autre pour fournir un soutien) et elles doivent avoir reçu un « label de qualité ». L'initiative finance les frais de voyage, les frais de gestion et d'administration du projet, les frais d'activité, l'hébergement et la nourriture pour les volontaires, l'argent de poche, le soutien linguistique et les frais exceptionnels.

Les stages offrent des opportunités d'expérience professionnelle à plein temps, pendant deux à six mois, à l'étranger ou dans le pays de résidence du participant. Les emplois sont à temps plein et d'une durée de trois à douze mois, là encore soit à l'étranger soit dans le pays de résidence du participant. Dans ce cas, une seule organisation détenant un « label de qualité » doit être impliquée. Le financement par l'initiative couvre plusieurs aspects, notamment les frais de déplacement, les coûts des activités et les frais de gestion des projets.

Enfin, les **projets de solidarité** offrent un financement direct aux jeunes (au moins cinq personnes) qui souhaitent lancer un projet ayant un impact positif dans leur communauté locale. Le projet doit avoir une durée de deux à douze mois. Un des membres du groupe peut présenter une demande au nom du groupe, mais une organisation publique/privée peut également le faire en leur nom et fournir un soutien administratif. Un « label de qualité » n'est pas nécessaire. Les candidats obtiennent une subvention en fonction de la durée. Des frais d'encadrement peuvent également être supportés. La plupart des montants des subventions sont calculés en fonction du ou des pays où se déroulent les activités.

Le **label de qualité** est une condition préalable à l'implication d'organisations dans les missions de bénévolat, les stages et les emplois. Il s'agit d'un label qui garantit la capacité de l'organisation à respecter les normes de qualité et les objectifs du Corps. Pour l'obtenir, elle doit remplir le formulaire de demande et l'envoyer à l'agence nationale compétente, qui évaluera cette demande.

Le Corps européen de solidarité prévoit également des **mesures de qualité et de soutien**, telles qu'une formation générale en ligne, un soutien linguistique, un tutorat, un cycle de formation et d'évaluation, la reconnaissance des acquis de l'apprentissage, une assurance, un certificat de participation et des activités de mise en réseau.

À la suite de leurs activités, les participants du Corps ont droit à un certificat « Youth Pass ». Il s'agit d'un outil créé par la Commission européenne pour reconnaître l'apprentissage non formel. Les participants doivent faire le bilan de leurs expériences et réfléchir aux apprentissages et aux compétences acquis. Le certificat est délivré par les organisations.

Comment les organisations peuvent-elles soumettre leurs demandes au Corps européen de solidarité ? Comment cela fonctionne-t-il ?

- Les organisations et les groupes de jeunes peuvent demander des fonds.
- Trois cycles par an.
- Gestion décentralisée : des agences nationales dans chaque pays participant assistent les candidats potentiels. Elles reçoivent les formulaires de candidature et traitent les projets.
- Les organisations peuvent consulter la base de données des projets du Corps européen de solidarité pour voir des exemples de projets.
- Les jeunes (17-30 ans) s'inscrivent sur le portail du Corps européen de solidarité et peuvent en suite postuler en ligne pour les projets qui les intéressent. Les organisations peuvent, elles, sélectionner des participants parmi les jeunes inscrits.

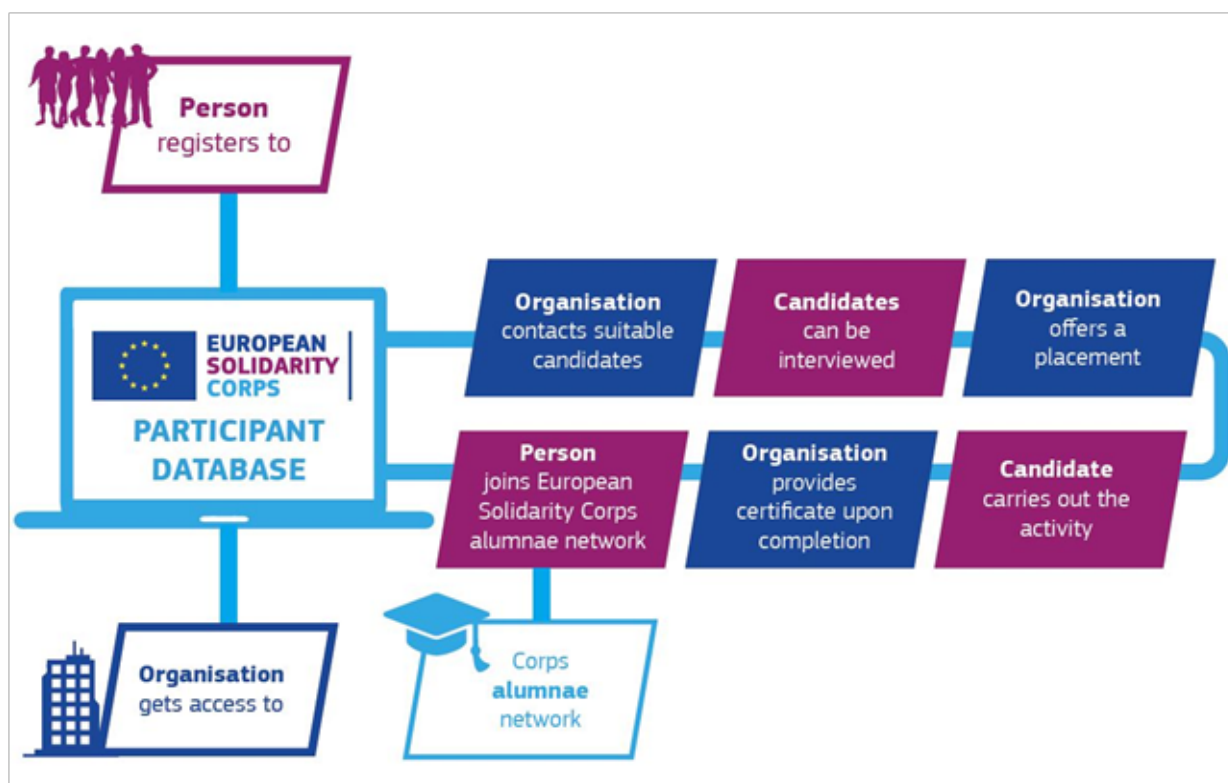


Schéma 1 : explication du processus de recrutement du Corps européen de solidarité (site web de la Commission européenne)

L'initiative du **Corps européen de solidarité** a été prolongée au-delà de 2020 afin de continuer à offrir aux jeunes des opportunités de s'investir dans l'action solidaire. De 2021 à 2027, le budget du Corps s'élèvera à 1,26 milliard d'euros, ce qui permettra d'offrir plus de 350 000 opportunités aux jeunes. Les activités intégreront également des opérations d'aide humanitaire et se dérouleront dans le monde entier.

Peter Pieters, Erasmus+ Jeunesse/Corps européen de solidarité, Agence nationale néerlandaise

Peter Pieters, conseiller en programmes à l'Agence nationale Erasmus+ des Pays-Bas, a fourni d'autres informations pratiques sur la manière dont les organisations peuvent participer aux initiatives du Corps européen de solidarité. Il a expliqué que l'Agence nationale néerlandaise souhaitait visiter les organisations d'accueil concernées avant de remettre les labels de qualité. C'est pourquoi il est important d'établir un point de contact dans chaque PTOM néerlandais pour assurer la coordination avec l'Agence nationale. D'autres États membres peuvent adopter une approche différente concernant leurs PTOM.

Sites web utiles

- Politique de la jeunesse https://ec.europa.eu/youth/policy/youth-strategy_en
- Portail du Corps européen de solidarité (inscription pour les jeunes, utile pour les organisations qui veulent s'en inspirer) https://europa.eu/youth/solidarity_en
- Site du Corps européen de solidarité https://ec.europa.eu/youth/solidarity-corps_en
- Plateforme du Corps européen de solidarité https://europa.eu/youth/solidarity/projects_en

ENTERPRISE EUROPE NETWORK : COOPÉRATION EM-PTOM

Réseau Enterprise Europe Network

<https://een.ec.europa.eu/>

- **Objectif** : encourager les PME à innover, à exporter et à s'internationaliser.
- **Comment** : les organisations membres du réseau EEN fournissent des conseils et un soutien dans trois domaines clés : les partenariats internationaux, la croissance internationale et l'innovation des entreprises.
- **Financement total** : 180 millions d'euros.
- **Appels** : multiples, consultez les sites web de l'EASME et de la DG GROW (voir ci-dessous).
- C'est l'un des réseaux les plus fructueux mis en place par l'UE. Les PME ne pouvant pas accéder directement à COSME, les centres liés au réseau EEN peuvent apporter leur soutien.

Patrick De Smedt, DG GROW H2, Commission européenne

Le réseau **Enterprise Europe Network (EEN)** est une initiative de l'Union européenne visant à soutenir les PME et à les encourager à innover, à accroître leur compétitivité, à exporter et à développer leurs activités à l'international. Le réseau est actif dans plus de 60 pays à travers le monde. Il rassemble 3 000 experts issus de plus de 600 organisations membres, qui vont des pôles technologiques aux organisations de soutien à l'innovation, en passant par les universités, les instituts de recherche, les organisations de développement régional et les chambres de commerce et d'industrie. Le réseau EEN a été lancé en 2008 et est cofinancé par le programme de l'Union européenne pour la compétitivité des PME (COSME, qui fournit environ 60 % du budget). Le réseau a accompagné de nombreuses PME dans leur croissance et leur expansion internationales. En 2018 et 2019, plus de 450 000 PME ont bénéficié des services du réseau EEN.



Le réseau EEN fournit des informations et des conseils d'experts aux PME sur des sujets liés à l'UE, tels que la réglementation et l'accès au financement. Il encourage la participation des PME aux programmes de l'UE consacrés à la recherche et au développement, en guidant les entreprises dans leur quête de partenaires et d'opportunités internationales. Les organisations membres offrent généralement trois types de services aux PME : le soutien consultatif, le soutien à l'innovation et les partenariats internationaux.

Les organisations membres peuvent accompagner les PME qui s'engagent dans des **partenariats internationaux** grâce à une base de données sur les partenariats. Les PME peuvent notamment demander à être « jumelées » avec un partenaire établi dans un autre pays pour se rencontrer, organiser des événements de « mise en relation » (événements au cours desquels des entrepreneurs internationaux peuvent se rencontrer), distribuer des produits, accéder à de nouveaux marchés, trouver les technologies requises et coopérer sur des projets de recherche. Les PME doivent s'adresser au point de contact local du réseau. Après une première évaluation, un expert recherchera des partenaires potentiels et organisera la mise en relation.

Un membre du réseau peut également offrir un **soutien consultatif** pour accompagner les PME dans leurs processus d'expansion, par exemple dans les domaines de l'information commerciale, de la finance, des exportations, de la législation sur les exportations et de la réglementation sur la propriété intellectuelle.

Enfin, grâce au réseau EEN, les PME peuvent bénéficier d'un **soutien à l'innovation**, c'est-à-dire de conseils d'experts sur la manière de conduire des idées innovantes vers une réussite commerciale sur les marchés internationaux. Les experts du réseau évaluent quels services sont les plus adaptés à la phase de développement spécifique à l'entreprise et fournissent des conseils sur l'importance de l'innovation, le renforcement des capacités et la gestion de l'innovation. Environ 60 % du budget de COSME est consacré aux instruments financiers.

Le réseau EEN fournit une expertise dans 17 secteurs, notamment l'automobile, les transports et la logistique, l'environnement, l'énergie intelligente, l'industrie et les services maritimes, la construction durable, le tourisme et le patrimoine culturel, pour n'en citer que quelques-uns. Au niveau local, les structures membres du réseau EEN organisent des événements tels que des activités de mise en relation et des événements interentreprises.

Des pays tiers peuvent également rejoindre le réseau EEN, notamment dans le cadre de partenariats internationaux (coopération entre entreprises, transfert de technologie, projet d'innovation et de recherche). La base de données dédiée à la coopération contient environ 10 000 demandes et offres de coopération. En revanche, les PME des pays tiers ne peuvent pas recevoir de financement de l'UE par le biais du réseau EEN.

Les PTOM peuvent quant à eux participer au programme COSME. Les appels peuvent être consultés sur les sites web de l'EASME et de la DG GROW (voir ci-dessous). Par exemple, la technopole ADECAL en Nouvelle-Calédonie et la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de la Polynésie française participent au réseau EEN dans le cadre du consortium « EEN TOPIC » - Île-de-France.

En tant que partie prenante du COSME dans le cadre du programme du marché unique, le nouveau réseau ENN démarrera le 1er janvier 2022. Les appels à propositions sont attendus dès 2021.

COSME – Europe's Programme for the Competitiveness of Small and Medium-Sized Enterprises (SMEs)

- **Objectif** : promouvoir la compétitivité des PME, en particulier en ce qui concerne l'accès au financement, l'accès aux marchés, l'amélioration des conditions d'activité et l'entrepreneuriat.
- **Années** : 2014-2020 ; renouvellement proposé pour 2021-2027.
- **Budget total** : 1 milliard d'euros seront consacrés au nouveau COSME, dans le cadre du programme du marché unique dont le budget global est de 4 089 milliards d'euros. En outre, il a été proposé d'accorder des garanties de prêts pour un montant de 2 milliards d'euros par l'intermédiaire d'InvestEU.
- **Les possibilités de financement** :
 - **Sur le site web de l'EASME** : <https://ec.europa.eu/easme/en/cosme-0>
 - **Sur le site de la DG GROW** : Appels d'offres <https://ec.europa.eu/growth/contracts-grants/calls-for-tenders> et appels à propositions https://ec.europa.eu/growth/contracts-grants/calls-for-proposals_en

https://ec.europa.eu/growth/smes/cosme_en

Hervé Parcineau, Chambre de commerce et d'industrie, région parisienne

Hervé Parcineau est le coordinateur du consortium de l'ENN « TOPIC », qui est un réseau de neuf partenaires couvrant les territoires de Paris Île-de-France, du Centre-Val de Loire, de la Normandie, de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. Chaque membre du consortium EEN TOPIC offre des services et une expertise spécifique aux PME de la région couverte, tels que le conseil, l'assistance, l'information, le partenariat transfrontalier, le soutien à l'innovation, la promotion et la communication, la gestion et la coordination, la création et le renforcement de réseaux.

Les membres du consortium apportent des compétences différentes. Ils sont donc en mesure d'offrir une assistance à un large éventail de PME, en les mettant en relation avec le membre du consortium qui peut leur apporter le soutien adéquat.



Les points de contact du réseau EEN bénéficient d'un financement pour une durée de sept ans. Il peut s'agir entre autres de chambres de commerce et d'entités financières. M. Parcineau a annoncé aux participants que **le prochain appel du réseau EEN était prévu pour le 1er janvier 2022**, pour une période de sept ans. Il a recommandé aux organisations des PTOM désireuses d'intégrer le réseau EEN de trouver un consortium expérimenté dans l'État membre concerné, afin de bénéficier de son expertise et de son réseau. Les consortiums européens peuvent quant à eux bénéficier des possibilités d'import-export vers de nouveaux marchés que les PTOM pourraient offrir.

Doriane Sanchez-Le Bris, ADECAL Technopole, Nouvelle-Calédonie

Doriane Sanchez-Le Bris a partagé des informations sur la façon dont l'« ADECAL Technopole », une institution calédonienne soutenant l'innovation et le développement des entreprises locales, a rejoint le consortium de l'EEN « TOPIC ». L'ADECAL Technopole est membre du consortium depuis 2015. Elle collabore avec les experts du consortium pour promouvoir l'innovation dans les entreprises et les start-ups de Nouvelle-Calédonie. La collaboration est notamment axée sur la gestion de l'innovation, la recherche de partenaires internationaux et la protection de la propriété intellectuelle. Les conseils d'experts ont été particulièrement appréciés en ce qui concerne les cadres législatifs et réglementaires de l'UE et l'identification de nouveaux partenaires commerciaux.



À la fin 2019, 22 entreprises de Nouvelle-Calédonie avaient bénéficié d'un soutien individuel par l'intermédiaire du consortium EEN TOPIC et de l'ADECAL Technopole. Sept entreprises ont rejoint un partenariat ou ont atteint une étape importante de leur processus de développement commercial (brevets, partenariats technologiques, soutien financier ou commercial, etc.).

En 2020, les efforts se concentreront sur l'amélioration de l'accès aux financements, tels que l'« Instrument PME », le « Fast Track to Innovation » et « Eurostars ». D'autres possibilités de financement dans le cadre du nouveau programme Horizon Europe et de COSME 2021-2027 seront évaluées. Enfin, des efforts seront déployés pour l'ouverture aux secteurs conventionnels à fort potentiel international, comme le secteur agroalimentaire.

Dans le contexte du prochain appel du réseau EEN (janvier 2022), Mme Sanchez-Le Bris a conseillé aux participants d'entreprendre dès maintenant une évaluation des atouts et des besoins dans leurs secteurs à fort potentiel, afin de présenter une vision claire de la valeur ajoutée qu'ils peuvent représenter pour le consortium de l'État membre auquel ils souhaitent adhérer, ainsi que pour chaque région des PTOM.

Projet pilote de Conseil européen de l'innovation renforcé – CEI

Projet pilote de Conseil européen de l'innovation renforcé

<https://ec.europa.eu/research/eic/index.cfm>

- **Objectif** : soutenir les innovateurs, les entrepreneurs, les petites entreprises et les chercheurs les plus prometteurs, qui ont des idées brillantes et l'ambition d'évoluer à l'international.
- **Comment** : financement et soutien (accès au mentorat et aux conseils, partenaires des savoirs, gestionnaires de programmes spécialisés).
- **Budget total** : le budget total estimé pour le projet pilote renforcé 2020 est de 1,22 milliard d'euros. Budget proposé pour 2021-2027 dans le cadre d'Horizon Europe : 10 milliards d'euros.
- **Appels** : toujours ouverts, consultez le site web.

Eric Olivier Pallu, DG RTD TF.1, Commission européenne

L'innovation est fondamentale pour générer des revenus, mais aussi pour créer de nouveaux emplois et de la croissance. Elle permet également de relever des défis sociétaux tels que ceux liés à la durabilité, au changement climatique, à la santé et à la sécurité alimentaire. À l'avenir, les secteurs qui seront les moteurs de l'innovation seront totalement différents. En témoignent l'impression 3D, les véhicules autonomes, la thérapie génique et les ordinateurs quantiques. Pour être leader dans l'innovation de rupture, il est important que l'UE mette à profit les possibilités offertes par ces secteurs.



Toutefois, **trois facteurs principaux** freinent actuellement l'innovation en Europe. Premièrement, l'Europe manque d'innovations radicales et disruptives, celles qui créent de nouveaux marchés. Deuxièmement, le financement de l'innovation est insuffisant. Il existe un écart de financement entre les subventions de R&D et l'investissement privé pour l'expansion des jeunes pousses innovantes. Troisièmement, l'écosystème de l'innovation reste fragmenté au niveau de l'UE. L'UE doit rattraper son retard sur les États-Unis et l'Asie concernant les entreprises innovantes à croissance rapide. L'Europe compte de nombreux creusets d'innovation qui n'en sont qu'à leurs débuts, des villes ayant un potentiel d'innovation colossal. Cependant, ces centres doivent travailler ensemble et renforcer leur coordination.

Pour stimuler l'innovation, l'UE a lancé le **projet pilote de Conseil européen de l'innovation renforcé**. Il s'agit d'un régime de soutien destiné à stimuler les disruptions innovantes dans l'UE en apportant son appui à des projets d'innovation de pointe avec un fort potentiel d'expansion. Le CEI est un guichet unique ouvert à tous les innovateurs, dans tous les domaines et à tout moment. Les innovateurs les plus prometteurs sont sélectionnés en fonction des concepts et de l'équipe, et reçoivent un financement rapide et souple. Les types de financement vont des (1) subventions exploratoires pour la recherche avancée sur les technologies émergentes aux (2) financements accélérateurs ciblant les start-up innovantes (subvention jusqu'à 2,5 millions d'euros et fonds propres jusqu'à 15 millions d'euros), en passant par (3) la mobilisation de l'investissement privé (capital-risque et InvestEU). En outre, le CEI crée des écosystèmes et des communautés d'innovation en donnant accès au mentorat, aux services de conseil et à des partenaires de savoirs. Des gestionnaires de programmes spécialisés s'investissent dans les projets et auprès des communautés. Par ailleurs, des prix sont décernés dans les technologies de pointe. Il n'existe qu'un site web pour le CEI, et les innovateurs peuvent être orientés vers le programme qui leur convient le mieux. Les appels sont toujours ouverts et le processus est « ascendant », ce qui signifie que des propositions innovantes peuvent être soumises dans tout type de domaine technologique ou secteur d'activité.

La première phase du projet pilote a été lancée en 2018. Le budget total en 2018 était de 778 millions d'euros. Quelque 6 000 demandes de start-up ou de PME ont été reçues ; 520 entreprises ont été rencontrées, et 250 ont obtenu un financement (pour un total de 450 millions d'euros). La deuxième phase a été lancée en 2019, avec un budget accru (1 milliard d'euros en 2019 et 1,2 milliard d'euros en 2020) et de nouveaux outils. Parmi eux un explorateur pilote, un accélérateur pilote, un nouveau conseil consultatif du CEI et de nouveaux gestionnaires de programmes. **Sur la période 2021-2027, le CEI** relèvera du programme Horizon Europe, et le budget proposé est de 10 milliards d'euros. Il sera doté de règles de financement plus souples, ainsi que d'un mécanisme complet d'accélération et d'exploration.

- Le « **pathfinder** » (**explorateur**) du CEI alloue des subventions aux chercheurs innovants porteurs d'une idée visionnaire dans les technologies de pointe. Les chercheurs innovants doivent s'appuyer sur un socle de recherche solide et interdisciplinaire, des collaborations et des idées qui repoussent les frontières de la technologie grâce à une vision radicale et à des technologies totalement novatrices. Ils doivent soumettre une proposition succincte (jusqu'à 3 millions d'euros) et avoir un consortium d'au moins trois partenaires issus de trois pays de l'UE (ou PTOM).
- **L'accélérateur du CEI** offre aux start-ups, aux PME et aux entrepreneurs une combinaison de subventions et d'investissements en actions pour le développement et l'expansion d'innovations à haut risque. Le projet pilote propose actuellement un financement mixte allant jusqu'à 17,5 millions d'euros (sous la forme de subventions allant jusqu'à 2,5 millions d'euros et couvrant environ 70 % du coût total du projet, avec la possibilité d'un investissement en actions allant jusqu'à 15 millions d'euros). L'accélérateur est ouvert aux PME à haut risque et à fort potentiel de croissance qui cherchent à bâtir de nouveaux marchés ou d'introduire une rupture dans les marchés existants. Il est ouvert à tous les secteurs, produits, services, nouvelles entreprises et nouveaux modèles. Il accorde également un financement substantiel pour les dernières étapes du développement. Le processus de sélection comprend une présélection des candidats les mieux classés, qui sont évalués « en face-à-face » par des experts. S'ils sont sélectionnés, les candidats reçoivent un financement. Les prochaines échéances pour le projet pilote de l'accélérateur sont le 8 janvier 2020, le 18 mars 2020, le 19 mai 2020 et le 7 octobre 2020.
- Les **services d'accélération commerciale** soutiennent quant à elles les entreprises sélectionnées par le CEI dans les activités liées à l'accompagnement et au mentorat. Ces activités ont pour but de développer les projets et les entreprises, et de créer un réseau d'innovateurs.

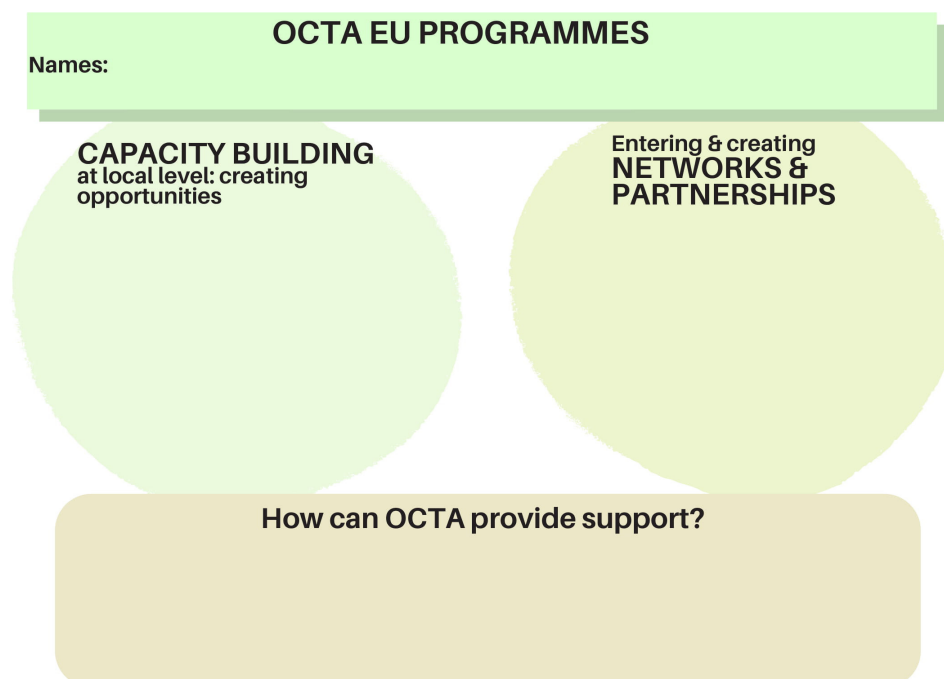
CEI : sites web importants

- **Explorer les régimes de financement** <https://ec.europa.eu/research/eic/index.cfm?pg=funding>
- **Guide du projet pilote du CEI pour les candidats** https://ec.europa.eu/research/eic/pdf/ec_eic_factsheet_032019.pdf
- **Points de contact nationaux** <https://erc.europa.eu/national-contact-points>
- **Réseau European Enterprise Network** <https://een.ec.europa.eu/>

SESSION DE CO-CONCEPTION : PLAN D'ACTION DE L'OCTA POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PROGRAMMES DE L'UE DANS LES PTOM.

L'objectif de cette session était de permettre aux participants d'engager la discussion, ainsi que d'apporter des idées et des recommandations sur la manière dont les PTOM pourraient obtenir un meilleur accès aux programmes de l'UE, grâce au soutien de l'OCTA.

Les participants pouvaient choisir de se concentrer soit sur le secteur public (par exemple sur des projets liés à la culture et à l'éducation) soit sur le secteur privé (par exemple sur des projets liés à la compétitivité des PME, à l'innovation, etc.). Les deux groupes ont ensuite été divisés en petits groupes de six participants. Un questionnaire a servi de guide pour la discussion.



Les recommandations des participants ont été recueillies et présentées à la fin de l'atelier (voir ci-dessous). Elles serviront à alimenter le futur plan d'action de l'OCTA, qui sera adopté à la mi-2020.





SESSION DE DISCUSSION AVEC LES AGENCES NATIONALES DE L'ÉDUCATION ET D'AUTRES POINTS DE CONTACT

Au cours de cette session, les participants ont ouvert des discussions informelles avec des représentants des agences nationales de l'éducation basées en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ainsi qu'avec ProGreenland. Les participants et les points de contact des agences nationales (AN) de l'éducation ont échangé des informations et posé des questions sur l'accès aux programmes de l'UE tels qu'Erasmus +. De nombreux programmes de la Commission européenne sont mis en œuvre au niveau national, ce qui signifie que les AN peuvent souvent apporter davantage d'informations et de soutien pratique.

L'objectif de ces sessions était de permettre aux participants d'interagir directement avec ceux qui réceptionnent les demandes, de discuter des possibilités offertes et de voir comment les AN pourraient mieux soutenir les candidats et bénéficiaires potentiels dans les PTOM.

FAQ

Cette section vise à clarifier certains aspects qui ont fait l'objet de questions récurrentes de la part des participants :

- **Quelle est la différence entre la valeur ajoutée européenne et les valeurs européennes ?**

- **Valeur ajoutée européenne (VAE)**

Si un projet est basé sur la coopération internationale ou s'il s'appuie sur un consortium de plusieurs partenaires de l'UE, il convient d'évaluer et de mentionner les avantages supplémentaires d'une collaboration au niveau européen par rapport à un projet dont le développement se ferait au niveau national/local. Exemples : une plus grande efficacité/complémentarité ou une meilleure coordination. Particulièrement demandé dans les projets de recherche et d'innovation.

- **Les valeurs européennes**

Ce sont les valeurs communes que partagent les sociétés européennes : dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, État de droit et droits de l'Homme. Une liste détaillée est disponible ici : https://europa.eu/european-union/about-eu/eu-in-brief_fr

Ces valeurs sont souvent mises en avant dans les programmes liés à l'éducation, la culture et la solidarité.

- **Concernant la procédure de demande :**

- L'élaboration d'une demande de projet prend généralement entre 6 et 12 mois.
- Les organisations de coordination des projets en cours présentent souvent une nouvelle demande une fois la période de financement terminée ou développent d'autres projets entre-temps. Pour les nouvelles organisations, contacter des consortiums déjà existants et intégrer ces partenariats offre un excellent moyen d'acquérir de l'expérience.
- Il n'est pas nécessaire qu'une demande soit parfaite pour être acceptée. Très peu de « nouveaux candidats » sont acceptés la première fois qu'ils présentent une demande. Les experts chargés de l'évaluation fourniront un feedback détaillé pour chaque critère, ce qui permettra aux organisations d'identifier avec précision les aspects à améliorer.
- Il existe des points de contact nationaux (PCN) pour la plupart des programmes. Bien que les spécificités des PTOM ne soient pas toujours connues, ils ont tous un rôle à jouer dans le soutien des candidats potentiels. Pour les actions décentralisées telles que COSME ou une partie d'Erasmus +, les PCN disposent de nombreux outils pour aider les candidats.

Pour trouver votre PCN concernant les sous-programmes H2020 (y compris COSME) :

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/ncp>

Agences nationales pour Erasmus + et le Corps européen de solidarité :

<https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node/2105>

Bureaux Europe créative :

https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/contact_en

CONCLUSIONS

Mininnguaq Kleist, Chef de la Représentation du Groenland auprès de l'UE

Mininnguaq Kleist a conclu l'atelier de deux jours en remerciant les participants pour leur présence et leurs contributions. Il a également fait la synthèse des recommandations que les participants ont émises tout au long de ces deux jours, en particulier lors de la session de co-conception.

L'importance de développer **des réseaux, des plateformes et des centres de connaissances** pour partager les opportunités, les acquis, les meilleures pratiques, les appels, les initiatives, les partenariats et la documentation au niveau des PTOM a été soulignée. Ce type d'action pourrait être mis en œuvre via la création de « bureaux européens » dans les PTOM, l'organisation d'ateliers d'assistance technique, de sessions de mise en réseau, et de webinaires sur les questions techniques. En outre, il a été suggéré que l'OCTA augmente sa visibilité et son accès à l'information grâce à une stratégie de communication plus ambitieuse.

Les participants ont également recommandé que l'OCTA propose **une formation, un feedback et une assistancetechnique** à ceux qui souhaitent postuler auprès des programmes de l'UE, par exemple par le biais d'un site web actualisé qui inclurait des exemples de projets réussis. Le soutien devrait également être orienté vers l'utilisation des fonds pour des projets spécifiques. Les PTOM ont tout intérêt à se concentrer sur des domaines d'excellence afin d'avoir plus facilement accès aux fonds. Parmi ces domaines figurent l'énergie, l'environnement, le tourisme ou des domaines spécifiques comme l'exploitation du sable. De plus, les participants ont appelé la Commission européenne et les agences nationales à continuer d'être **inclusives** envers les PTOM.

Dans l'ensemble, l'atelier a été jugé utile et fructueux. Les participants des PTOM ont eu l'occasion de s'informer non seulement sur les programmes de l'UE, mais aussi sur la manière d'y accéder. Ils ont eu l'occasion de partager leurs expériences et leur expertise concernant l'accès à des programmes européens tels qu'Erasmus + et la mise en œuvre de leurs projets. Les participants ont également établi des contacts avec des représentants d'autres îles afin de promouvoir davantage la coordination et la coopération entre les PTOM.





**ASSOCIATION OF THE OVERSEAS
COUNTRIES AND TERRITORIES OF
THE EUROPEAN UNION**

